INDRE
LE DÉPARTEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

Arrêté_SD-CRH_2015

Arrêté conjoint entre l'Etat en date du 18 JUIN 2015
et le Département n°2015-D-2400 en date du 18 JUIN 2015

Portant renouvellement de la section départementale de l'Indre du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

LE PREFET,

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 61 ;

VU la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, et notamment son article 68 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté conjoint entre l'État et le Département en date du 11 août 2008 portant composition de la section départementale de l'Indre du Comité Régional de l'Habitat;

VU l'arrêté conjoint entre l'État et le Département en date du 7 mai 2010 portant renouvellement de la section départementale de l'Indre du Comité Régional de l'Habitat,

ARRETENT

ARTICLE 1er :
La section départementale de l'Indre du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) est composée des membres suivants :

I. Co-Présidents

Monsieur le Préfet de l'Indre.
Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Indre.

II – Représentants des collectivités territoriales et de leur groupement

A – Conseil Départemental

Monsieur Gérard MAYAUD, conseiller départemental - **Membre du CRHH.**

Monsieur Gérard BLONDEAU, conseiller départemental - **Membre du CRHH.**

Monsieur Michel BOUGAULT, conseiller départemental -**Membre du CRHH.**

Madame la Directrice de la Direction de la Protection et du Développement Social du Conseil Départemental.

B – Association des Maires

Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Indre

Monsieur le Président de l'Association des Maires de Progrès.

Monsieur le Président de l'Association des Maires Ruraux

C – Regroupements intercommunaux compétents en matière de logement

Monsieur le Président de Châteauroux Métropole, Gil AVEROUS - **Membre du CRHH.**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de l'Indre-Brenne.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes ECUEILLE-VALENCAY.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'ARGENTON SUR CREUSE.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Brenne.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de LA CHATRE et SAINTE SEVERE.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la région de LEVROUX.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Champagne Berrichonne.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Marche Occitane-Val d'Anglin.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val de Bouzanne.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Marche Berrichonne.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin-Val de l'Indre.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et Champagne Berrichonne.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays de la Châtre en Berry.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays du Val de Creuse/Val d'Anglin.

III – Représentants des Professionnels :

A – Représentants des bailleurs sociaux et du secteur HLM

Monsieur le Président de l'OPHAC de l'Indre.

Monsieur le Président de SCALIS.

Monsieur le Directeur Général de l'OPHAC de l'Indre.

Monsieur le Directeur Général de SCALIS.

Monsieur le Président de PROCIVIS BERRY SACICAP.

B – Représentants des établissements financiers

Monsieur le Directeur Territorial de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur le Directeur de la Banque de France.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole.

Monsieur le Directeur du Crédit Foncier de France.

Madame la Directrice du Centre d'Affaires de l'Indre – Caisse d'Épargne Centre Val de Loire.

Monsieur le Représentant des établissements financiers de l'Indre.

C – Représentants des artisans et des professionnels intervenant dans le domaine du logement

Monsieur le Président de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) de l'Indre.

Monsieur le Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) de l'Indre.

Madame la Déléguée Régionale de l'Union des Maisons Françaises Centre-Bourgogne-Ouest.

Monsieur le Délégué Départemental du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

IV – Représentants des Organisations

A – Représentants des usagers, des propriétaires et socio-professionnels

Madame la Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de l'Indre.

Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) de l'Indre.

Monsieur le Président de la Chambre Syndicale des propriétaires de copropriétaires de l'Indre (UNPI36).

Monsieur le Secrétaire Général de l'Association Force Ouvrière Consommateurs.

Monsieur le Président de la Fédération de l'Indre de la Confédération Nationale du Logement.

Monsieur le Directeur des Familles Rurales de l'Indre.

B – Représentants des salariés et employeurs

Monsieur le représentant de la Chambre Syndicale des agents immobiliers et administrateurs de biens.le Président de la FNAIM Centre.

Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Départementale des syndicats FO de l'Indre.

Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Syndicale CGT de l'Indre.

Monsieur le Secrétaire Général de l'Union des Entreprises de l'Indre.

Monsieur le Directeur du CIL-Val de Loire pôle Berry.

C – Autres représentants d'organisations et personnalités qualifiées dans le domaine du logement

Madame la Directrice de l'ADIL de l'Indre.

Monsieur le Directeur de Solidarité Accueil.

V – Représentants des Services de l'Etat

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-Préfet de l'Arrondissement de CHATEAUROUX.

Madame la Sous-Préfète d'ISSOUDUN.

Madame la Sous-Préfète par intérim de LA CHATRE.

Madame la Sous-Préfète du BLANC.

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

ARTICLE 2 :
L'ensemble des membres peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

ARTICLE 3 :
La section départementale de l'Indre du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement sera l'instance de gouvernance de la politique de l'habitat dans l'Indre.

ARTICLE 4 :
L'arrêté conjoint entre l'Etat et le Département en date du 7 mai 2010 portant renouvellement de la section départementale de l'Indre du Comité Régional de l'Habitat est abrogé.

ARTICLE 5 :
Le Préfet, le Président du Conseil Départemental sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré sur le site internet des services de l'Etat et au recueil des actes administratif du Département.

DATE de TRANSMISSION
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ
18 JUIN 2015

Louis PINTON

Alain ESPINASSE

AFFICHE le
18 JUIN 2015